



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 mars 2026

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser une question élargie à Madame la ministre de la Digitalisation concernant le manque de reconnaissance, par le Gouvernement, de la situation de précarité dans laquelle se trouvent des personnes ne disposant ni de carte d'identité ni de compte bancaire, et qui, bien que désireuses de remédier à cette situation, se trouvent contraintes de dépendre de tiers pour accéder aux services et démarches administratives les plus élémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Georges Engel
Député